

Rainneville Infos

www.mairie-rainneville.fr

 facebook.com/Commune2Rainneville/

Décembre 2023

Chères Rainneilloises, chers Rainneillois,

Encore une année, qui se termine à grande vitesse.

Pour notre commune et l'action du conseil municipal, vous retrouverez dans ce bulletin les principaux sujets marquants de cette année 2023. Vous y trouverez aussi le rôle majeur des associations qui proposent beaucoup d'activités grâce aux nombreux bénévoles qui œuvrent sans cesse.

La rentrée scolaire de septembre a vu l'ouverture d'une nouvelle classe au sein de l'école de Beauvoir où nous retrouvons 180 enfants des communes de Cardonnette, Coisy, Molliens-au-Bois et Rainneville. La présence de 15 enfants supplémentaires l'a permis et prouve le dynamisme de quatre communes situées près d'Amiens, ce qui rend plus facile les choses.

Notre village compte officiellement 1 073 habitants au 1^{er} janvier 2024 selon l'INSEE, soit + 26 en un an. Notre plan local d'urbanisme communal approuvé en 2007 a permis ces évolutions. Un plan local d'urbanisme intercommunal a ensuite été approuvé en 2017 par la Communauté de communes Bocage-Hallue. Celui-ci a fait l'objet d'un recours gracieux de l'État suite au contrôle de légalité réalisé sur ce document. Après des années de travail, des élus intercommunaux et en concertation avec les services de l'État, les modifications rendues nécessaires, notamment la réduction des surfaces constructibles sont désormais définies et en cours de finalisation. Une enquête publique se rapportant au projet a lieu du 12 décembre 2023 au 11 janvier 2024 à l'antenne de Villers-Bocage de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie (information complémentaire sur le papier jaune affiché en mairie).

Dernièrement, le 8 décembre a eu lieu une réunion publique à la salle polyvalente où différents thèmes ont pu être abordés. Aussi bien des échanges ont eu lieu ; sur la création d'un city stade, l'adhésion de notre commune au syndicat d'eau potable de Naours, les zones d'accélération du développement des énergies renouvelables à la demande de l'État, ainsi que les activités et services du SMIRTOM du plateau Picard Nord (Syndicat Mixte Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères). Les échanges ont été très intéressants et j'en remercie la cinquantaine de participants qui seront sûrement beaucoup plus nombreux lors de la prochaine séance de ce genre autour d'autres sujets tels que la fibre optique.

En attendant cela avec l'ensemble des élus, j'aurai plaisir à vous rencontrer lors de la traditionnelle cérémonie des vœux le 19 janvier 2024 à 18h30 à la salle polyvalente pour un moment d'information, d'échanges et de convivialité. Je remercie les acteurs de la vie associative Rainneilloise, les bénévoles de toutes les associations et particulièrement aussi le nouveau groupe constitué pour réaliser des décorations de Noël, que vous avez pu apprécier depuis quelques jours.

Mes remerciements vont aussi à l'ensemble des personnels de la commune et du syndicat scolaire pour l'ensemble du travail qu'ils réalisent pour que notre population et notre jeunesse soient toujours accueillies dans les conditions les meilleures.

Dans l'attente de vous rencontrer le 19 janvier prochain, je vous souhaite, au nom de tous les élus du conseil municipal, de joyeuses fêtes de fin d'année, ainsi que des vœux les meilleurs possibles, de santé, de bonheur et de paix pour l'année 2024.

*Le Maire,
Jacques MASSET*





État-Civil



Décès

Roger JUDAS, le 6 Novembre 2023

Naissances

Oscar THEVENET, le 19 Juillet 2023

8, rue des Sauniers

Tom PECQUERY DUMESGES, le 29 Juillet 2023

7, rue des Sauniers

Mariages

Eva BAGLIERI et Thomas MASSET

Le 15 Juillet 2023

Mélissa BAWIN et Emmanuel SEGUIN

Le 26 Août 2023

Nouveaux Rainnevillois

Marie GILLOTEAU et Benjamin DEMAREST

5, rue du bijou antique

Marie-Claire DAMIS et Thierry CANDELOT

6, rue du chemin vert

Aurélie LENGLET et Luc CATTIAUX

27, rue de Pierregot

Sarah DUDICOURT et Sofiane AISSAT

29, rue de Pierregot - logement 5

M. et Mme Franck DEMOLLIEN

29, rue d'Amiens

Mathilde POURCHEZ et Romain BEUVAIN

Et leurs enfants

34, rue des Ambiani

Noémie BOULNOIS BRUYER et Aymeric THIERON

DE MONCLIN

35, rue de Pierregot

Christophe LECOMPTE
35 ter, rue de Pierregot

Merounae ANDASMAS
52, rue des Ambiani



Le tambour du village



Cérémonie des vœux



Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal sont heureux de vous convier à la cérémonie des vœux 2024 qui aura lieu le **Vendredi 19 Janvier 2024 à 18h30** à la salle polyvalente P. DUCANGE.

Ce moment de convivialité sera l'occasion d'échanger sur les projets passés, en cours et à venir mais aussi de remettre la médaille d'honneur du travail à Lydie CLIN et à Arnaud DEBEAUVAIS. La cérémonie se terminera par le verre de l'amitié.

Venez nombreux à cette occasion !

Liste électorale

L'année prochaine ont lieu les élections européennes. Vous avez jusqu'au vendredi 3 mai 2024 pour vous inscrire. Cette démarche est gratuite.

Rendez-vous en mairie ou sur le site internet : www.service-public.fr

Nos fils d'actualités

Cette année encore, nos fils d'actualités attirent de plus en plus de monde. Par exemple, la page Facebook de la Commune est suivie par 779 personnes (contre 658 en décembre 2022).

Cette année, nous allons moderniser le site internet et lancer une nouvelle application mobile gratuite : Intra-muros.

Vie municipale

Extrait de la délibération 2023-032 portant sur l'élection d'un(e) nouvel(le) adjoint(e) (suite au décès d'Alain DUCANGE) :

« Monsieur le Maire, expose que par délibération n°2020-25-05-02, le Conseil Municipal a décidé de créer quatre postes d'adjoints.

Suite au décès de Monsieur Alain DUCANGE, quatrième Adjoint au maire, décédé le 12 mars dernier, le Conseil Municipal doit se prononcer pour la mise en œuvre de l'une des deux options suivantes :

- la suppression d'un poste d'adjoint,
- l'élection, parmi les conseillers municipaux, d'un nouvel adjoint.

Si le Conseil Municipal décide du maintien des quatre postes, il devra décider de la position du nouvel adjoint dans le tableau. Celui-ci peut en effet prendre rang dans l'ordre des nominations, c'est-à-dire après les adjoints déjà élus ; ceux-ci remonteront alors dans l'ordre du tableau. Il peut également occuper le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en ses articles L 2122-7-2 et L 2122-10.

Considérant que ces décisions doivent être prises avant l'éventuelle élection.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider de l'élection d'un nouvel adjoint,
- que l'adjoint à élire occupe le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les propositions ci-dessus. Monsieur Jacques Masset, le maire, a pris ensuite la présidence de l'assemblée et a désigné en accord avec l'assemblée Mesdames Annie-France ALI et Agnès HAVET comme assesseurs.

Monsieur Christian MANABLE a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L 2121-15 du CGCT).

PREMIER TOUR de SCRUTIN

1 candidat : Monsieur Benoît LEGUEN

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 13
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

Monsieur Benoît LEGUEN ayant obtenu 13 suffrages exprimés a été proclamé quatrième adjoint et a été immédiatement installé. »

Félicitations à lui !

Vivre ensemble

La Municipalité souhaite rappeler à l'ensemble des riverains quelques règles de savoir-vivre ensemble :

- Le code de la route prévoit des règles strictes en matière de stationnement. Il est autorisé sur un emplacement dédié et matérialisé mais aussi sur la route en quinzaine lorsqu'il y a un panneau qui l'indique. Le stationnement très gênant est puni par une amende forfaitaire de 135€, d'une immobilisation et d'une mise en fourrière.
- Tout comme le stationnement, le sens de circulation est aussi régi par le code de la route. Par exemple, la rue du bijou antique et la rue des sauniers sont en sens unique. Le non-respect du sens de circulation est puni par une amende forfaitaire de 135€ et d'un retrait de quatre points sur le permis de conduire.
- Les lieux de tri ne sont pas des décharges où chacun peut laisser ses poubelles en espérant que la communauté nettoie.
- Des poubelles publiques vont être installées dans le village en début d'année prochaine.

Installation de porte-vélos

Pour faire face à la demande des habitants ainsi que des associations, la Municipalité a fait l'acquisition de porte-vélos.

Ces derniers ont été installés au niveau de la mairie et de la salle polyvalente P. DUCANGE par notre nouvel agent communal.

Notons qu'un dernier porte-vélos, qui nous a été donné, a été installé cabinet médical.



Nouvel employé communal



Depuis le 6 novembre dernier, Jimmy TABARY, âgé de 39 ans, œuvre dans la commune en tant qu'agent contractuel dans la fonction d'agent technique polyvalent à temps plein.

Celui-ci a pu acquérir des compétences techniques variées ayant retenu notre attention.

Nous lui souhaitons pleine de réussite dans cette nouvelle vie professionnelle qui commence.

Adhésion au syndicat d'eau (SIAEP) de la région de Naours

Extrait de la délibération 2023-039 pour adhésion et transfert des compétences eau potable au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Naours :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet d'adhésion au SIAEP de Naours.

La commune de Rainneville a pour compétence la gestion du service d'eau potable sur le territoire communal.

Afin de pouvoir répondre aux problématiques actuelles et futures de la gestion de la ressource en eau potable ainsi que d'en sécuriser l'approvisionnement et la qualité, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au SIAEP de Naours qui comporte actuellement neuf communes (Vignacourt - Villers Bocage - Flesselles - Naours - Talmas - Havernas - La Vicogne - Montonvillers - Wargnies).

La sécurisation de la ressource en eau se fera par une interconnexion au réseau du SIAEP de Naours.

Le coût de cette interconnexion sera à la charge du SIAEP de Naours.

Le transfert de cette compétence aura pour conséquence, la reprise par le SIAEP de Naours de la gestion de la distribution et la facturation.

L'Adhésion et le transfert de compétence se fera au 1^{er} janvier 2024.

Afin de devenir définitive, cette adhésion devra être approuvée par les délégués du SIAEP de Naours ainsi que par les communes, actuellement adhérentes, et par une modification des statuts du SIAEP de Naours.

Par un vote de 13 Pour, 0 Contre et 0 Abstention.

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune de Rainneville au SIAEP de Naours.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires.



Conservation du Patrimoine

Le Conseil municipal souhaite la rénovation complète des livres d'État civil de la Commune par une entreprise spécialisée. Ces livres sont le témoignage des naissances, mariages et décès à Rainneville depuis plusieurs siècles. Ils sont donc une vraie source d'histoire pour notre village.

Trois registres ont été rénovés pour près de deux mille euros. Une aide de la DRAC sera sollicitée pour environ quarante livres ayant besoin d'une rénovation sur la base d'un coût estimatif.

Avant (gauche) / Après (droite)

Inaugurations

Le 18 Novembre dernier la Municipalité et le SISCO organisaient conjointement l'inauguration des locaux de la boulangerie le « Fournil de l'écolier », les travaux de la RD11 et l'extension du RPC de Beauvoir.

Plusieurs personnalités et co-financeurs étaient présents : Emmanuel MOULARD, Secrétaire général de la préfecture de la Somme et Sous-préfet d'Amiens, Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil départemental de la Somme, Jean-Philippe TANGUY, Député de la Somme, Rémi CARDON et Laurent SOMON, Sénateurs de la Somme, Christelle HIVER, Présidente de la CCTNP, Zohra DARRAS et Frédéric FAUVET, Conseillers départementaux du canton d'Amiens-2 et Marjorie MALASSIS, Inspectrice de l'Éducation nationale. Les maires et élus des conseils municipaux de Cardonnette, Coisy, Molliens-au-bois et Rainneville étaient aussi présents.

Après avoir dégusté quelques chouquettes, déambulé le long de la RD11, visité les deux nouvelles classes et écouté les discours, les invités ont pu partager le verre de l'amitié.



« Le Fournil de l'écolier »

Votre Boulanger vous informe que le « Fournil de l'écolier » sera ouvert aux horaires habituels sauf :

- Les 24 et 31 Décembre : de 7h00 à 16h00
- Les 25, 26 Décembre et 1^{er}, 2 Janvier : Fermé

Réunion publique

Une réunion publique était organisée le 8 décembre dernier à la salle polyvalente P. DUCANGE.

A l'ordre du jour, la création d'un city-stade, la compétence « eau » qui doit être transférée à la CCTNP au 1er Janvier 2026, les Zones d'accélération des énergies renouvelables et enfin la question des déchets verts (gérée par le SMIRTOM).

Une cinquantaine de personnes étaient présentes et les échanges se sont déroulés dans un esprit constructif.

Après deux heures d'échanges, les élus et les habitants ont partagé le pot de l'amitié.



Panneaux d'affichage

La Commune a acheté et installé des nouveaux panneaux d'affichage à la mairie et à la salle polyvalente. Vous trouverez sur ces panneaux l'information communale, nationale et associative.

Colis des aînés



Les membres du CCAS

Samedi 9 décembre, les membres du CCAS (Comité Consultatif d'Action Sociale – ancien Centre communal d'action sociale) ont remis à nos aînés leur traditionnel colis. C'est plus d'une centaine de colis qui ont été distribués. Merci à la Municipalité et à notre fournisseur Eden Gourmet pour leur participation.

L'association du Pays des Coudriers était encore présente cette année pour proposer sa revue.

Petite nouveauté, un café et des chouquettes étaient proposés afin de partager un petit moment convivial.

Atelier « Décoration de Noël »

La Municipalité a lancé en septembre dernier un atelier « décoration de Noël ». Le but ? Rassembler élus et habitants du village autour de la création de décoration de Noël à partir de matériels de récupération (palettes, pots de peinture, pommes de pain, boutons, ...).

Durant près de deux mois, chaque samedi matin durant deux heures et dans une ambiance conviviale, une quinzaine de personnes ont donc imaginé et fabriqué bonhomme de neige, sapin, casse-noisette et boîte aux lettres du père Noël.

Les décorations ont été installées aux entrées de ville de la RD11, à l'école, à la mairie et autour de l'église le 9 décembre dernier, sous une pluie battante.

L'ensemble du conseil municipal remercie chaleureusement tous les bénévoles qui ont donné de leur temps pour une noble cause !

L'atelier est déjà relancé pour l'année prochaine et tous les volontaires sont les bienvenus !



Commémoration

Ce samedi 11 novembre, 11 heures, près de quatre vingt personnes ont été rassemblées au monument aux morts pour rendre hommage à nos soldats morts pour la France durant la Première Guerre mondiale mais aussi pour ceux décédés durant l'année écoulée.

Après avoir écouté les enfants de CM1 et de CM2 chanter *Le soldat* de Florent Pagny, des gerbes ont été déposées et une minute de silence a été observée.

La présence d'un nombre conséquent de personnes et surtout des enfants montre que le devoir de mémoire est important et qu'il doit continuer.



Randonnée sur le Chaucidou



Sous un beau soleil, le 2 septembre 2023, les marcheurs de Villers-Bocage sont venus à la rencontre des marcheurs Rainnevillois, afin de tester l'aménagement en chaucidou de la voie reliant les 2 villages. Après une halte « rafraîchissement » au niveau de notre église Saint Éloi ; les Villersois sont repartis accompagnés des Rainnevillois et ont fait route ensemble.



Les automobilistes croisés lors de cette marche ont bien compris l'intérêt de ce chaucidou : laisser place et davantage de sécurité, en priorité aux marcheurs et aux cyclistes.

A l'arrivée, le pot de l'amitié organisé par Villers-Bocage a permis de partager, encore, cette belle rencontre.

APERB

(Association des Parents d'Elèves du Regroupement de Beauvoir)



Celle-ci a commencé avec le goûter de bienvenue : le 29 septembre, où parents et enfants étaient conviés afin de partager un moment d'échange et de convivialité. Ce fut l'occasion pour les bénévoles de l'APERB de se présenter aux nouveaux parents.

L'équipe de bénévoles s'est ensuite réunie le vendredi 6 octobre pour l'assemblée générale.

L'an passé, la somme de 8939,69€ a pu être récoltée grâce aux différentes actions menées par l'association (opération pizzas, marché de Noël, loto, grilles de Pâques, ...).

Les parents d'élèves ont pu décider, à l'unanimité, un don de 10€ par enfant pour l'école (soit 1800€). Le budget restant sera attribué à l'école sur présentation de besoins ou de projets par les enseignantes. Mme PROST et l'équipe enseignante ont d'ores et déjà fait part à l'association de deux projets dont un projet de classe verte pour les classes de CM1 et CM2 que l'APERB est très fière de pouvoir soutenir financièrement pour cette année scolaire.

Le bureau de l'association a été réélu :

- Julie Thomas (présidente)
- Mélissa Lucas (vice-présidente)
- Perrine Dehame (comptable)
- Manon Freville-Lipatoff (secrétaire).
- Sandrine Sauve a rejoint l'équipe en tant que trésorière adjointe pour cette nouvelle année scolaire.

Nous la remercions chaleureusement pour son engagement auprès du bureau de l'APERB.



L'année scolaire 2023-2024 a débuté par une soirée dansante pour petits et grands le 31 octobre à l'occasion de la fête d'Halloween. Deux food truck étaient présents devant la polyvalente P. DUCANGE de Rainneville pour permettre aux convives de se restaurer avant d'aller enflammer le dance-floor. L'APERB a mis à disposition des danseurs une buvette. Petits et grands étaient déguisés et ont pu profiter d'un décor de circonstance sur le thème d'Halloween.

Le 2 décembre dernier, le marché de Noël de l'APERB s'est tenu à Rainneville, avec cette année une plage horaire élargie de 11h00 à 19h00. Des tartiflettes à déguster sur place ou à emporter ont été proposées, ainsi que des douceurs de Noël (Vin chaud, bière de Noël, crêpes, pop-corn et friandises). Le Père Noël était présent cette année encore et à disposition des enfants qui souhaitent prendre une photo à ses côtés dans un décor prévu à cet effet. Une assemblée générale des lutins farceurs s'est également tenue lors du marché pour le plus grand plaisir des petits, heureux de retrouver leur lutin dans une mise en scène festive. Des maquillages, un stand de réalisation de décorations de Noël ainsi qu'un stand d'écriture de lettres au Père Noël ont été proposés aux enfants pour animer cette journée.

Des ateliers créatifs organisés et tenus par les parents, sur le thème de Noël se sont tenus les 9 et 16 décembre à la médiathèque de Cardonnette. Les enfants inscrits sur les différents créneaux ont pu repartir avec les décorations de Noël qu'ils ont réalisées.

L'année 2024 débutera avec le loto, le 24 mars, animé par M. Christian MANABLE qui nous fait l'honneur et le plaisir de renouveler sa participation à cette action beaucoup appréciée.



Suivront les opérations grilles de Pâques, la boom des enfants (le 13 avril 2024) et la kermesse (le 28 juin).

L'équipe remercie les parents bénévoles qui s'investissent à l'occasion des différentes actions, l'équipe enseignante ainsi que l'équipe du périscolaire pour leur implication et leur soutien.

Tout parent qui le souhaite peut rejoindre notre joyeuse bande de parents motivés et peut nous contacter sur association.aperb@gmail.com. Pour rappel : les parents n'ont pas à s'engager, chacun vient selon son envie et sa disponibilité. La boîte aux lettres à l'entrée de l'école reste à disposition des parents ainsi que notre facebook « APERB Rainneville » pour toute communication avec l'association.

L'APERB souhaite à tous, petits et grands, de très joyeuses fêtes de fin d'année.

La présidente
Julie THOMAS

Concours de dessins de Noël



Cette année, la commission « Communication et Information » a réitéré le concours de dessins de Noël. Quarante sept enfants ont répondu au concours. Cette année, le père Noël avait installé sa boîte aux lettres ! ;)

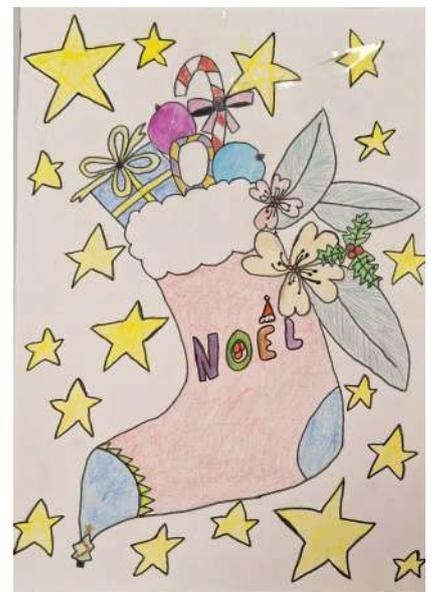
Tous les participants ont reçu une récompense en chocolat et les trois gagnants une carte cadeau d'une valeur de 30€. Les dessins seront restitués aux enfants courant janvier pour ceux qui le souhaitent.

Le jury s'est réuni le mercredi 13 décembre pour désigner le dessin gagnant dans chacune des trois catégories :



3 à 5 ans : Ivan

6 à 9 ans : Julien



10 à 12 ans : Candice